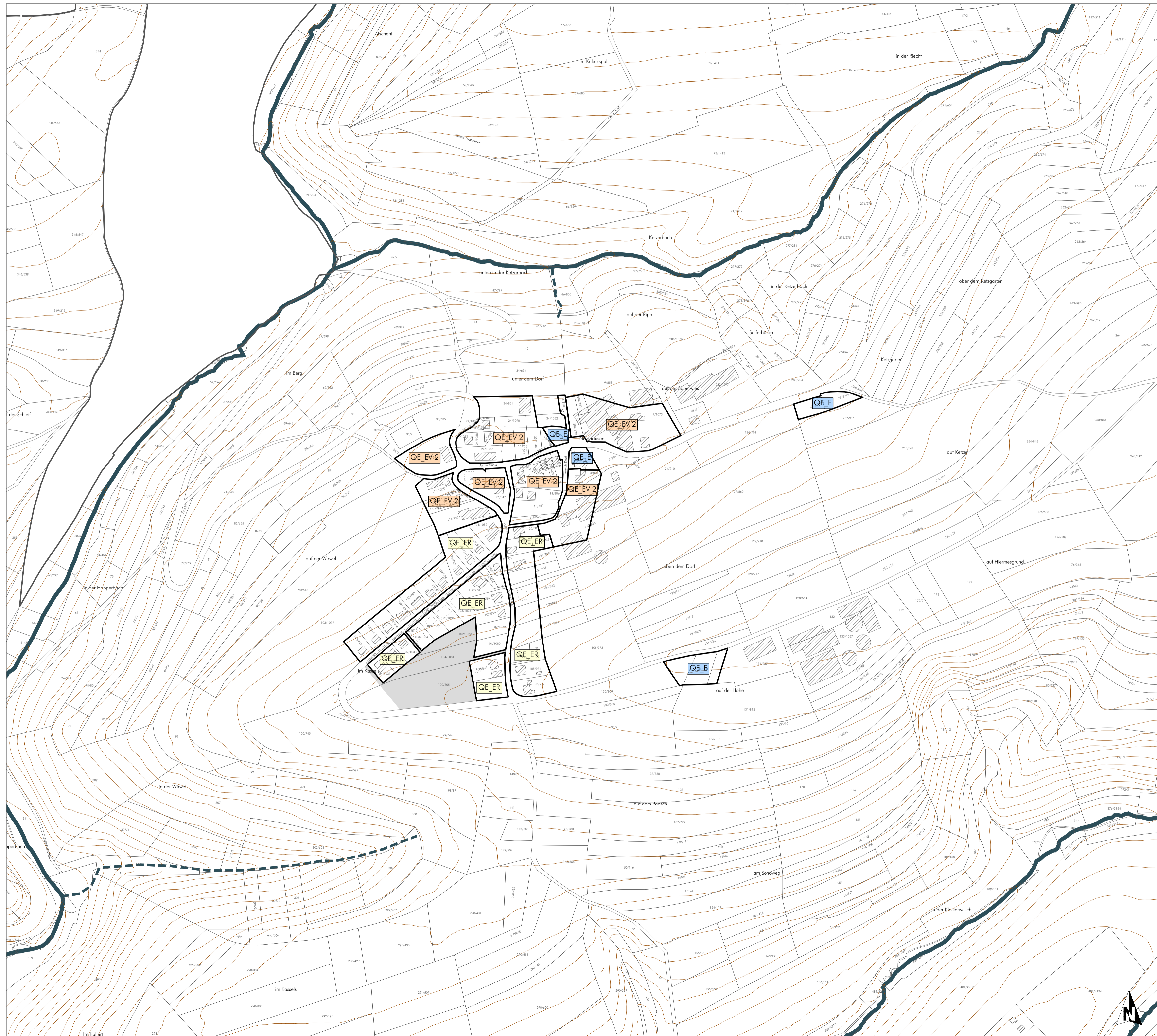


Plans d'aménagement particulier "quartier existant" - localité de Neidhausen



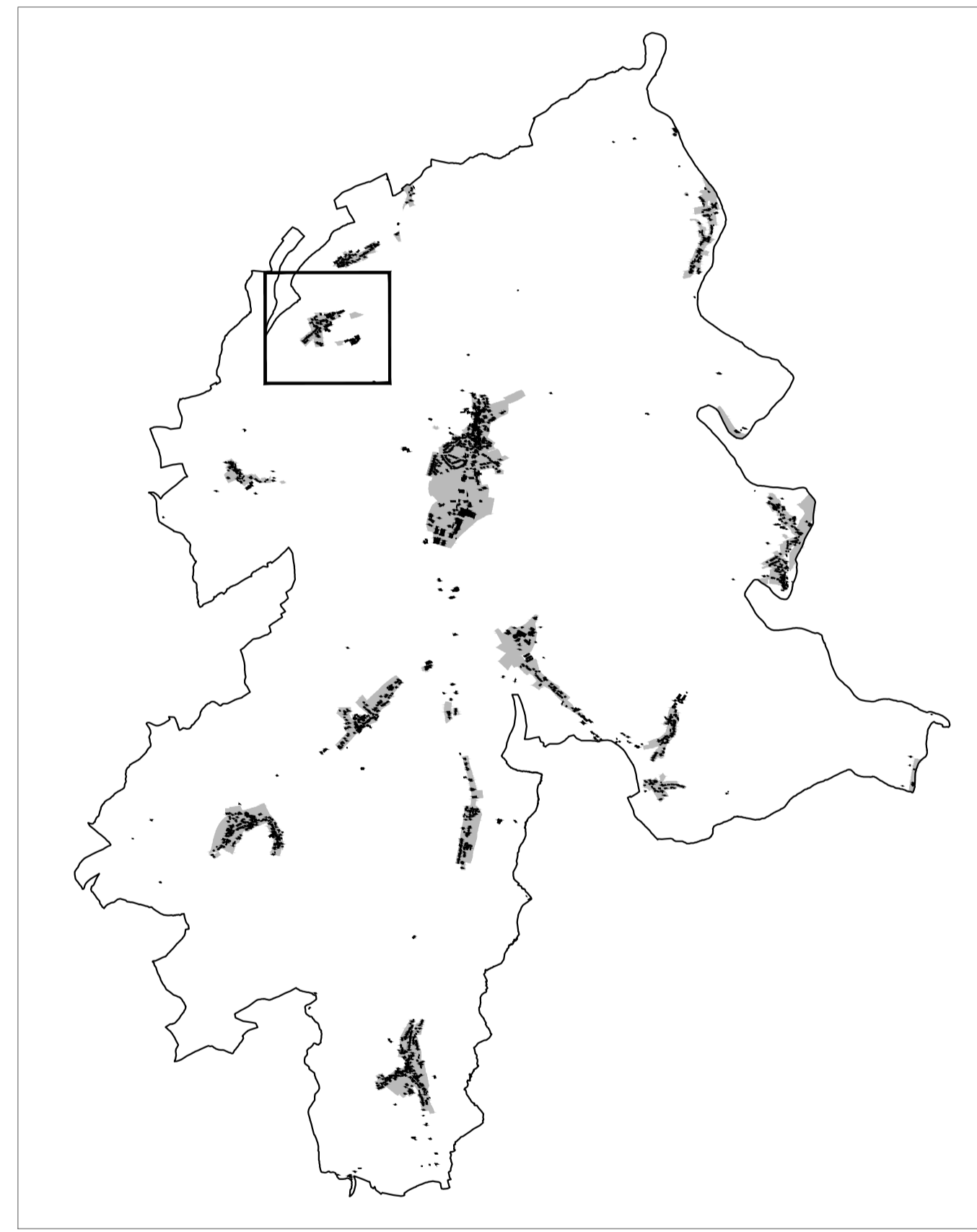
FOND DE PLAN
Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016, de la BD-L-TC 2007

- Limite communale
- Limite parcellaire
- ▨ Bâtiment existant (PCN 2016) | Bâtiment supplémentaire à titre indicatif (Ortho 2013 et 2016)
- - - Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente
- Courbe de niveau (équidistance 5m)

PLANS D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER

- ▭ Délimitation des plans d'aménagement particulier "quartier existant"
- QE_ER - espace résidentiel
- QE_EV 1 - espace villageois 1
- QE_EV 2 - espace villageois 2
- QE_E - équipements
- QE_A - activités
- QE_L - sports et loisirs (L 1, L 2, L 3.1, L 3.2, L 3.3, L 4, L 5)

■ Zones destinées à être urbanisées (non soumises au plans d'aménagement particulier "quartier existant")



Ref. n°: 18063/74C
 Approbation du Ministre de l'Intérieur 03.12.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPY ET REPRODUCTION INTERDITES
 BD-L-TC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG COPY ET REPRODUCTION INTERDITES

COncEpt **CO**nseil **CO**munication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
 3, bd. de l'Arlette
 L-1124 Luxembourg
 Tel.: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 27
 Mail: info@co3.lu

Maire d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plans d'Aménagement Particulier "Quartier Existant"

Objet: Plan de localisation PAP QE - Neidhausen - Version coordonnée

Modifications ponctuelles	réf.	Approbation du Ministre de l'Intérieur
1 Modification ponctuelle du PAG "An der Triecht", Neidhausen	19149/74C	
2 Modification ponctuelle du PAG "An der Gaass", Neidhausen		

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_pop-qe_VC_NH
Indice: B	Date: 23.09.2022
Élaboré: N. Mace	Validé: U. Truffer
Contrôlé: C. Rabe	

Chaque dossier est en et sous le plus probable. Ce plan ne peut être soumis à un avis sans l'approbation de l'Etat. Ce plan ne peut être repris, révisé, modifié ou publié sans la permission écrite de l'Etat. Ce plan ne peut être utilisé sans l'approbation de l'Etat.